

# RÉFLEXION

moi, mes souliers...

Boucherville, le 6 décembre 1965

Hon. Bernard Pinard, M.P.  
Ministère de la Voirie  
Hôtel du Gouvernement  
Québec, P.Q.

Monsieur le Ministre,

Vers la mi-août, un représentant du Service des Expropriations du bureau de Montréal est venu nous voir pour nous informer officiellement que nous recevions dans quelques jours une lettre officielle d'expropriation du Ministère de la Voirie et qu'une avance nous serait faite au début de septembre.

Les premiers jours de septembre, la plupart des expropriés recevaient, en effet, sous pli recommandé, une lettre officielle datée du 26 août (copie ci-jointe) leur enjoignant d'ici le 15 octobre de quitter sans faute et évacuer complètement les lieux et locaux que nous occupions.

Une deuxième lettre (copie attachée), datée du 25 août, nous apprenait que nous étions expropriés et qu'une "indemnité juste et équitable" serait "déterminée et payée" dans "le plus bref délai."

Entre-temps, vu le très court délai accordé, plusieurs propriétaires s'étaient vus obligés d'acheter à la hâte une propriété afin de quitter leur domicile à la date exigée par la Voirie. D'autres ont contracté des dettes pour s'engager dans la construction.

Une troisième lettre datée du 24 septembre (copie attachée) nous informait d'un sursis jusqu'au 1er décembre. Ce sursis arrivait beaucoup trop tard pour un bon nombre d'expropriés qui, pour se soumettre aux exigences du Gouvernement, avaient déjà fait l'acquisition d'une nouvelle maison. Cette même lettre nous promettait sous peu une avance d'un montant déterminé équivalent à l'évaluation municipale.

Une quatrième lettre, à la mi-novembre, nous apprenait que le versement initial serait réduit, dans presque tous les cas, de montants aussi considérables que plusieurs mille dollars.

A l'heure actuelle, plusieurs expropriés qui n'ont reçu aucun acompte ont appris par les journaux la vente imminente de leurs propriétés, lesquelles devront être démenagées ou démolies pour le 28 décembre. Ces expropriés ainsi traités n'ont conclu aucune entente avec le Gouvernement bien qu'ils aient eu plusieurs promesses verbales.

Devant ces faits révoltants indignes d'un régime appelé libéral dans un pays supposé encore démocratique, nous, soussignés, demandons en toute justice:

- 1) Que le versement initial promis soit fait sans délai.
- 2) Qu'il soit au montant de l'évaluation municipale actuelle.
- 3) Que le montant total d'indemnité due aux expropriés soit discuté de toute urgence avec les intéressés.
- 4) Que le Ministère s'engage financièrement vis-à-vis les intéressés avant que leurs propriétés ne soient déplacées ou démolies.

Si nous n'avons pas protesté avant, c'est que nous avons fait confiance au Gouvernement et attendions un règlement imminent.

Nous croyons avoir suffisamment attendu et devons maintenant insister pour que le Ministère prenne ses responsabilités vis-à-vis ses promesses d'un "règlement juste et équitable" dans un "bref délai."

cc.: Hon. Jean Lesage

Hon. Pierre Laporte

M. L. Houle

Ligue des Propriétaires de Boucherville

Conseil de Ville

Journalistes

	1re offre	2e offre
Ed. St-Louis, 37 Bachand	\$16,100.00	\$11,000.00
Alfred-R. Choquet, 50 Louis-Robert	11,700.00	10,500.00
A. L'Heureux, 67 Louis-Robert	11,600.00	10,000.00
Gast. Bertrand, 19-21-23-25 des Vétérans	10,200.00	7,500.00
J.-Paul Tardif, 18 des Vétérans	9,400.00	6,000.00
Ray. Parenteau, 40 Jacques-Bourdon	13,400.00	12,000.00
A. Noiseux, 32 Cicot	15,900.00	13,000.00
Maurice Boisvert, 29 Cicot	16,400.00	13,000.00
Jean-Paul Desmarais, 23 Cicot	9,500.00	8,000.00
Emilien Séguin, 21 Cicot	9,300.00	8,000.00
Mme Rachel Pilon, 35 Cicot	18,200.00	18,000.00
Gérard Langlois, 22 Cicot	11,400.00	10,500.00
Paul Danis, 63 Louis-Robert	10,300.00	10,000.00
Maurice Pommier, 198 Marie-Victorin	25,850.00	20,000.00
Adrien Lafond, 12 des Vétérans	9,875.00	7,500.00
Paul Usereau, 28 Bachand	10,100.00	9,000.00
Jim Sangster, 61 Louis-Robert	10,400.00	10,000.00
André Roy, 29 Bachand	15,000.00	15,000.00
Max. Hempel, 57 Louis-Robert	(non dévoilé)	
Gaston Denis, 28 Cicot	14,000.00	10,000.00
Ouimet, des Vétérans	(non dévoilé)	
Mme J.-A. Dansereau, 4 des Vétérans	(non dévoilé)	
Mme M. Benoît, 19 Cicot	9,800.00	8,000.00
Paul A. Boucher, 41 Bachand	13,300.00	12,500.00
M. Jos. Guertin, 17 des Vétérans	8,200.00	7,000.00
Antoine Lessard, 15 des Vétérans	11,400.00	10,000.00

## ... La route s'en vient et les expropriés crient "au secours"

MINISTÈRE DE LA VOIRIE  
DEPARTMENT OF ROADS  
QUEBEC

RECOMMANDÉ

Notre dossier

QUEBEC, le 25 août 1965

Le gouvernement de la province de Québec a requis à même votre propriété portant le(s) numéro(s) 41-27 du cadastre officiel de la paroisse Ste-Famille de Boucherville le terrain, d'une superficie de 9,965 p.c., nécessaire à la réfection ou construction de la route No 3 (Contournement de Boucherville) et, à cette fin, l'honorable ministre de la voirie a, le 24 août 1965, et conformément aux dispositions de l'article 1066v tel qu'amendé du Code de Procédure Civile de la province de Québec, déposé au bureau de la division d'enregistrement du comté de Chambly à Longueuil, sous le numéro 259326, un plan général incluant le terrain requis à même votre propriété.

Nous vous ferons observer qu'en vertu de la loi relative à l'expropriation, "le dépôt ci-dessus transporté au gouvernement de la province la propriété de l'immeuble désigné sur le plan, "libre de toute charge autre que l'obligation de payer l'indemnité adjugée, sur laquelle "seuls les droits réels affectant l'immeuble sont conservés et "peuvent être exercés et, à "compter de ce dépôt, le ministre de la voirie est saisi de la "possession de l'immeuble et "peut prendre tous les moyens "nécessaires pour faire cesser "toute résistance à sa possession."

Veillez croire, par ailleurs, que nous ferons tout en notre possible pour déterminer et vous payer dans le plus bref délai l'indemnité juste et équitable à laquelle vous pouvez avoir droit tant pour le terrain requis que pour tous autres dommages vous résultant de l'expropriation.

Notre tout dévoué,

Léopold Houle,  
Surveillant régional,  
7080 rue Hutchison,  
Montréal 15, P.Q.

Québec, le 15 novembre 1965  
Monsieur,

Je désire vous informer qu'à la suite d'un rapport du directeur, Service des Expropriations, le département de la Voirie consent à vous payer un montant de \$11,000.00 en paiement partiel sur l'indemnité à être fixée plus tard pour votre propriété, expropriée le 24 août 1965.

Un chèque vous sera remis à la signature d'un acte de quittance auquel devront comparaître les créanciers hypothécaires et après avoir obtenu mainlevée de l'hypothèque, s'il y a lieu.

Le notaire Claude Tessier a été désigné pour instrumenter au nom du Ministère.

Bien à vous,  
sous-ministre adjoint

Ministère de la Voirie  
Department of Roads  
Québec  
Recommandé

Re: Dossier No

Montréal, le 25 août 1965

L'Honorable ministre de la voirie m'a chargé de vous avvertir que vous devez, d'ici le 15 octobre 1965, quitter sans faute et évacuer complètement de vos possessions personnelles, les lieux et les locaux que vous occupez encore, et portant le numéro civique 37, rue Bachand dans la municipalité de Boucherville, comté de Chambly, dont vous êtes le propriétaire (lot 41-27).

Le terrain et la bâtisse que vous occupez ainsi, ont été expropriés en vertu d'un plan qui a été déposé au bureau d'enregistrement de Chambly le 17 août 1965 conformément à l'article 1066-v du Code de Procédure Civile de la Province de Québec (Loi de l'Expropriation).

Léopold Houle,  
Surveillant Régional,  
7080, rue Hutchison - ch. 101  
Montréal 15, P.Q.

### L'affaire des expropriations

Cette question d'expropriation amenée par la route 3A, et qui touche plus de 25 propriétaires, semble en meilleure posture que la semaine précédente.

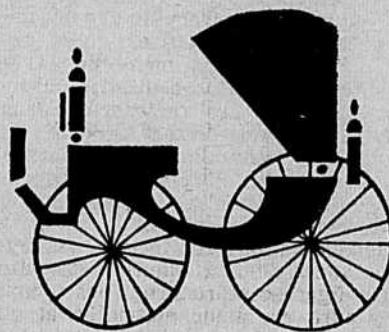
D'abord, tel que promis par les autorités gouvernementales, des lettres ont été envoyées aux "expropriés" et des offres finales ont été faites. Reste à savoir si les sommes proposées seront acceptées par les propriétaires.

D'autre part, mardi matin, deux représentants des propriétaires concernés MM. St-Louis et Desmarais, M. le Maire Langlois, les échevins R. Lalonde et L. Jazzar avaient rendez-vous à Québec avec le ministre de la voirie M. B. Pinard, le sous-ministre M. Labrecque et l'expropriateur en chef M. Adam.

Nous ferons connaître à nos lecteurs, dans le numéro de la semaine prochaine, les résultats de cette rencontre.

# Pour vos cadeaux de Noël

c'est à la mercerie



# Louis Tremblay

qu'il vous faut acheter.

— Mercerie de marque renommée.

— Vêtements sport, importés de France, Italie, Belgique

Tél.: 655-8051

Centre d'achats : Boucherville  
St-Bruno

Pour vos achats de Noël, rendez-vous



HENRI RACICOT INC.

meilleure qualité au plus bas prix

obligation estimation gratuite

Henri Racicot Inc.

CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE

TEL. 655-8155

- Tulle
- Peintures
- Tapisserie
- Mosaïque
- Tapis